

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

Travaux d'abattage de 22 arbres au Centre Sportif de Bettembourg, sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Affichage : du 21 janvier 2026 jusqu'au 21 avril 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 15 janvier 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

